

**220 GREVISTES OCCUPENT L'HOTEL DE VILLE ET
REMETTENT A LA PRESIDENTE DU GRAND REIMS
1400 PETITIONS SIGNEES PAR DES COLLEGUES**

**UNE DELEGATION ELUE PAR LES GREVISTES
RENCONTRE LA PRESIDENTE ET LEMAIRE**

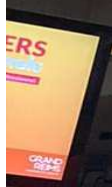
BILAN ET PERSPECTIVE DE LA JOURNEE D'ACTION DU 16 MARS CONTRE LES 1607 HEURES

AG DE COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC L'EXECUTIF, 18/01, 12h parvis de l'hôtel de ville

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALES LE 23/03 ET LE 24/03

FAUX SONDAGE DE L'EMPLOYEUR N'Y REPONDEZ PAS INDIVIDUELLEMENT

220 GREVISTES OCCUPENT L'HÔTEL DE VILLE



220 grévistes se sont réunis à l'appel de l'intersyndicale CFTD, CGT, SA FPT et UFICT-CGT.

L'ensemble des 220 grévistes a pu entrer et occuper l'hôtel de ville, en chantant et faisant du bruit.

Après avoir débattu de la volonté de l'employeur d'augmenter le temps de travail et de réduire les congés et de la possibilité de maintenir les acquis sociaux actuels par le biais du mécanisme des sujétions particulières.

Après 30 minutes, la présidente a quitté le conseil d'administration de l'ANRU pour rencontrer les grévistes et réceptionner les pétitions.

Ils ont élu une délégation composée de syndicalistes et de non syndiqués pour rencontrer à 18h ce soir le Maire et la Présidente.

La délégation a rencontré la Présidente et le maire mardi à 18h.

Ils ont voulu entrer dans le hall de l'hôtel de ville pour déposer leur 1400 signatures (dont 224 en ligne).

Cette rencontre a permis d'évoquer notre solution des sujétions particulières. L'employeur la rejette toujours, mais se dit ouvert à la discussion. L'intersyndicale et les grévistes entendent poursuivre le mouvement.

Ils en ont été empêchés par la police nationale.

PROCHAINE AG DE COMPTE –RENDU DE LA RENCONTRE LE 18/03 A 12H HOTEL DE VILLE

Les syndicalistes qui étaient parvenus à entrer ont négocié avec le chef de cabinet et le dgs.

Les agents y participant seront couverts par un préavis de grève nationale de la fédération CGT des services publics courant pour l'en-



LA POLICE NATIONALE FAISANT BARRAGE AUX GREVISTES



REMISE DES 1400 PETITIONS A LA PRESIDENTE

INTERVENTION DE L'UFICT-CGT DEVANT LES 220 GREVISTES RASSEMBLES LE 16/03/2021

Aujourd'hui, dans une centaine de Ville sont organisés des mouvements comme le nôtre. Cet après-midi une manifestation est organisée devant l'Assemblée nationale et elle rencontrera son Président et les présidents des groupes de députés pour dire non au vol de nos congés.

Le 1^{er} bilan du mouvement social rémois est particulièrement positif avec :

- Une mobilisation physique de 200 collègues lors des grèves, réunissant au total 500 différents grévistes. De nombreuses directions sont présentes : Culture, économie, DSIT, Voirie, Education, urbanisme, eau et assainissement, petite enfance, pôles territoriaux, finances, drh, Sports, Espaces verts, etc.
- Une mobilisation de 1300 collègues par le biais de la pétition c'est plus qu'en 2016 contre le RIFSEEP. C'est 36% des agents des administrations territoriales rémoises.
- Cela a été rendu possible par votre action mais aussi par la constitution d'un intersyndicale inédite CFTD, CGT, SA FPT, UFICT – CGT. Elle représente 56% des voix au Comité technique au GR et 49% à la Ville, sans oublier le CCAS avec 100% des voix.

LE RAPPORT DE FORCE EST DONC ETABLI EN NOTRE FAVEUR POUR OBTENIR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION QUI PERMETTE DE SAUVEGARDER NOTRE 6EME SEMAINE DE CONGE, NOS JOURS DE PONTS ET NOS JOURS D'ANCIENNETE.

Les militants de la CGT et de l'UFICT-CGT, appuyés par des experts juristes et des ressources humaines, ont élaboré et rédigé une proposition de règlement des sujétions particulières des agents du Grand Reims de 68 pages dans ce sens et une proposition de délibération.

Une cartographie précise de 73 métiers et de toutes les filières du Grand Reims a été réalisée par les experts syndicaux, en prenant appui sur les travaux du CDG 31, appuyée par le FIPHP, la mairie de Blagnac, la mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et la Communauté d'agglomération du Sicoval. La cartographie de la pénibilité effectuée par le CDG 31 et ses partenaires couvre 94 métiers sur la base du référentiel métiers du CNFPT. Tous les emplois des administrations territoriales rémoises y sont donc décrits en termes de pénibilité.

À côté du processus cartographique, tous les éléments objectivant la pénibilité générale du travail (ANACT et INRS), la pénibilité fonction publique territoriale (CNFPT, DARES, DGAFPT CSFPT, OST, ANACT etc.) et interne aux administrations territoriales rémoises (Bilan social, RASSCT 2019, Bilan Collecteam et Diagnostic RPS de Puzzle Concept) ont été relevés.

Aujourd'hui, ce document est repris à Nantes, Cherbourg et Rouen.



Les perspectives

Elles sont plusieurs :

- Renforcer avec les grévistes volontaires le règlement des SP pour coller au plus près de la cartographie de la pénibilité.
- Renforcer le rapport de force jusqu'à atteindre 1800 signataires, soit 50% des effectifs, soit 300 de plus seulement.
- Si la pétition n'est pas suffisante. Faisons

comme nos collègues de la Culture qui occupent dans une quarantaine de Ville des lieux de culture.

- Faisons largement connaître notre mouvement. Couverture presse l'union, l'hebdo du vendredi, Mediapart, La Gazette des communes ; l'humanité, le miroir social. Encore aujourd'hui, l'humanité évoque Reims dans 2 articles distincts
- Rencontrer l'exécutif pour qu'il entende nos revendications.

Je voudrais terminer par le Soutien que FO nous apporte mais en précisant qu'il de mais de FO 49.

Extraits n°1 :

« ***Pas une seule minute de plus - Ne touchez pas à notre temps de travail !*** »

Le Groupement Départemental Force Ouvrière du Maine et Loire « branche Services Publics », apporte son soutien à tous les camarades des syndicats mobilisés, engagés dans de nombreux départements afin de préserver les droits des agents territoriaux en matière de temps de travail et par la même le statut de la Fonction Publique notamment : **au Grand Reims, Grand Châtelleraut, Paris, Saint-Denis, communauté d'agglomération du val de Fensch, Toulouse, Nantes, Dieppe, Achicourt, Aubervilliers, Calais, Belfort, Lorient, au Havre agglomération et à la métropole européenne de Lille... »**

Extrait n°2 :

« Nous refusons toute remise en cause du temps de travail et des accords locaux avec les employeurs territoriaux qui reconnaissent l'existence de sujétions spéciales en cas de travail de nuit, le dimanche, en horaires décalées, de travail en équipe, de modulation importante du cycle de travail, de travaux pénibles ou dangereux ou tout autre contraintes spécifiques ».

Extrait n°3 :

Nous nous félicitons que certaines collectivités aient annoncé qu'elles n'appliqueront pas le passage aux 1607 heures, s'appuyant notamment sur le respect de la libre administration territoriale. Ils ont raison !

Extrait n°4 :

F.O appelle les agents territoriaux, partout où cela est possible, à se réunir pour :

- **Réaffirmer leurs revendications,**
- **Et prendre toutes initiatives pour organiser les conditions du rapport de force, dans le cadre de l'action commune pour bloquer la destruction programmée du Service Public.**

Nous grévistes présents ce jour nous devrions lancer un appel à FO GR et FO Ville pour qu'ils nous rejoignent dans l'unité des personnels et de leurs organisations syndicales pour la victoire de nos revendications.

Maintenant tant sur le temps de travail (3millions d'euros), que les titres restaurant (2 millions d'euros) que la protection sociale complémentaire (1 million) ou le développement de la précarité avec les contrats de projets, les temps non complets et les ruptures conventionnelles.



PREMIERE RENCONTRE AVEC LA PRESIDENTE ET LE MAIRE

Mardi soir, de 18h15 à 19h30, la Présidente et le Maire, accompagnés de l'élu au personnel, du DGS, du Chef de cabinet ont rencontré la délégation élue par les grévistes, composées de représentants de l'intersyndicales et de non syndiqués.

La délégation a souligné l'importance du mouvement social en termes de nombre de grévistes, de nombre pétitionnaire, de nombre de syndicats réunis dans l'intersyndicale.

La délégation a rappelé la revendication du mouvement : le maintien des acquis sociaux en termes de temps de travail et droits à congés.

La délégation a expliqué que cela était possible grâce au dispositif des sujétions particulières et qu'à cet effet a été transmis une proposition de règlement des sujétions particulières.

Tant la présidente que le maire ont indiqué ne pas avoir reçu ce courriel adressé le 9 mars, se retournant vers le DGS et l'élu au personnel.

La délégation a donc expliqué

- La base juridique de cette proposition de règlement de sujétion
- La méthode scientifique employée pour sa réalisation - élaboration
- Les 3 types de pénibilités qu'il convient de reconnaître sans les opposer

L'exécutif a exprimé un dissensus en ne reconnaissant que les pénibilités les plus fortes concernant seulement 900 agents à qui il est prêt d'accorder quelques jours de sujétions sous forme de RTT.

La délégation a précisé que sa solution permettrait de reconnaître 3 formes de pénibilités :

- 1) **La pénibilité générale et commune** de tous les métiers, objectivée par des organismes comme l'ANACT, l'INRS, la DARES, le CNFPT, l'OST, la DGFAP et au sein même des administrations territoriales rémoises par le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnelle, le bilan social, le bilan collecteam, le RASSCT et le diagnostic RPS de Puzzle concept. Pour cette pénibilité nous demandons 8 jours de sujétions particulières sous la forme de RTT à poser comme des congés.
- 2) **La pénibilité liée à l'âge** pour laquelle nous demandons l'octroi de sujétions particulières sous la forme de RTT à poser comme des congés selon une grille équivalent à celle actuelle des jours d'ancienneté.
- 3) **La pénibilité spécifique liée aux métiers particulièrement pénibles** correspondant aux catégories actives et aux horaires décalés.



BILAN ET PERSPECTIVE DE LA JOURNEE D'ACTION DU 16 MARS CONTRE LES 1607 HEURES

La délégation a proposé de reconnaître immédiatement les 2 premières formes de pénibilité et la 3^{ème} dans le cadre du projet CAP RH 2021 – 2026 de l'employeur.

Sans être très précis, l'employeur a signifié que la négociation ne faisait que commencer et qu'il avait en poche 2 propositions non finalisées.

CONCLUSION

Le rapport de force est établi en faveur du mouvement social mais il doit être renforcé.

Tant le mouvement social que l'employeur souhaite reconnaître la pénibilité à travers les sujétions particulières mais pas au même niveau :

- 900 agents pour un total maxi de 3600 jours pour l'employeur
- Les 3600 agents des administrations territoriales rémoises pour un total de 36 000 jours pour le mouvement social.

La négociation ne fait donc que commencer comme notre lutte pour le maintien de nos acquis sociaux.

Proposition de règlement des sujétions particulières au sein des administrations territoriales rémoises - CUGR



PROPOSITION DE REGLEMENT DES SUJETIONS PARTICULIERES
AU SEIN DES ADMINISTRATIONS TERRITORIALES REMOIS

VOLET CUGR

MARS 2021



<http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2021/03/proposition-de-reglement-des-sujetions-particulieres/>





Groupement Départemental des Services Publics Force Ouvrière du Maine et Loire

Contact : UD/FO 02.41.25.49.60

Communiqué de soutien

Pas une seule minute de plus - Ne touchez pas à notre temps de travail !

Le Groupement Départemental Force Ouvrière du Maine et Loire « branche Services Publics », apporte son soutien à tous les camarades des syndicats mobilisés, engagés dans de nombreux départements afin de préserver les droits des agents territoriaux en matière de temps de travail et par la même le statut de la Fonction Publique notamment : au Grand Reims, Grand Châtelleraut, Paris, Saint-Denis, communauté d'agglomération du val de Fensch, Toulouse, Nantes, Dieppe, Achicourt, Aubervilliers, Calais, Belfort, Lorient, au Havre agglomération et à la métropole européenne de Lille...

Certaines collectivités entendent se saisir de la Loi Dussopt d'août 2019 dite de « transformation de la Fonction publique » pour remettre en cause les acquis obtenus par l'action syndicale.

C'est ainsi, que l'article 47 de cette loi qui veut mettre un terme aux mesures dérogatoires à la durée du temps de travail en généralisant les 1 607 H.

Le groupement départemental Force Ouvrière du Maine et Loire, de la branche F.O services publics revendique l'abrogation de la Loi Dussopt et le maintien de tous les « conquits sociaux », dont ceux ayant trait à la quotité de temps de travail.

Nous refusons toute remise en cause du temps de travail et des accords locaux avec les employeurs territoriaux qui reconnaissent l'existence de sujétions spéciales en cas de travail de nuit, le dimanche, en horaires décalés, de travail en équipe, de modulation importante du cycle de travail, de travaux pénibles ou dangereux ou tout autre contraintes spécifiques.

C'est enfin, dans un certain nombre de cas, une remise en cause de congés annuels, de jours RTT, voire de certains congés ou autorisations spéciales d'absences.

Nous nous félicitons que certaines collectivités aient annoncé qu'elles n'appliqueront pas le passage aux 1607 heures, s'appuyant notamment sur le respect de la libre administration territoriale. Ils ont raison !

C'est aussi la remise en cause d'un droit fondamental pour tous les agents : celui du droit de grève. En application de la loi et de son article 56, le délai de prévenance pourrait être de 48h.

FO Services Publics du Maine et Loire se félicite de l'action commune mise en œuvre dans de nombreuses collectivités pour bloquer ces attaques inacceptables.

C'est ensemble, avec nos organisations syndicales que nous préserverons nos droits et nos revendications. C'est ensemble que nous stopperons la destruction programmée de notre Statut par la loi de transformation « Dussopt ».

Cela suffit !!

Après plus de dix ans de gel du point d'indice, -20% de perte de pouvoir d'achat, avec un manque d'attractivité de plus en plus accru dans la territoriale,

Nous ne pouvons accepter la remise en cause de nos « conquits sociaux » !

F.O appelle les agents territoriaux, partout où cela est possible, à se réunir pour :

- Réaffirmer leurs revendications,
- Et prendre toutes initiatives pour organiser les conditions du rapport de force, dans le cadre de l'action commune pour bloquer la destruction programmée du Service Public.

Revendiquer, Résister, Reconquérir le Statut...

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

LA LUTTE CONTINUE ET S'AMPLIFIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC L'EMPLOYEUR

JEUDI 18 MARS 2021 — 12 H — PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

MARDI 23 MARS DE 10H A 12 HALLE DU BOULINGRIN

MERCREDI 24 MARS DE 14 H A 16H (LIEU A DÉFINIR)

FAUX SONDAGE DE L'EMPLOYEUR

A L'OCCASION DE CES REUNIONS NOUS DISCUTERONS COLLECTIVEMENT DE LA RÉPONSE QU'IL CONVIENT D'APPORTER COLLECTIVEMENT AU FAUX SONDAGE DE L'EMPLOYEUR QUI VOUS DEMANDE SI VOUS VOULEZ UNE AMPUTATION DU BRAS DROIT (PERTE DE VOS JOURS DE CONGES) OU UNE AMPUTATION DU BRAS GAUCHE (AUGMENTATION DE VOTRE TEMPS DE TRAVAIL).

L'UNION DE REIMS: Réforme du temps de travail: la manifestation des agents finit dans la mairie de Reims <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2021/03/lunion-de-reims-reforme-du-temps-de-travail-la-manifestation-des-agents-finit-dans-la-mairie-de-reims/>

MEDIA PART: <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2021/03/mediapart-evoque-reims-dans-un-article-consacre-aux-agents-de-la-ville-de-paris-combattant-la-hausse-de-leur-temps-de-travail/>

L'HUMANITE: La CGT et l'UFICT CGT du Grand Reims proposent des sujétions particulières <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2021/03/lhumanite-la-cgt-et-lufict-cgt-du-grand-reims-proposent-des-sujetions-particulieres/>

Interview d'un agent du CCAS de Reims: <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2021/03/lhumanite-interview-dun-agent-du-ccas-de-reims/>

Interview de Laurence Chappellet secrétaire générale de la CGT du Grand Reims

<http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2021/03/interview-de-laurence-chappellet-secretaire-generale-de-la-cgt-du-grand-reims/>

